L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 FEVRIER 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $[illegible], par semestre, $[illegible], par trimestre, $[illegible].
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE.
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $[illegible], par semestre, $[illegible].

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 [illegible] le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page [illegible] paieront $1 [illegible] le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en [illegible], dans la page [illegible], paieront $[illegible] net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et ayant des annonces seront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; [illegible] à 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 7 FEVRIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que des expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain situé dans le Troisième District, au coin des rues Claiborne et d'Espagne.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan — Vente par enc. et à crédit, de marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Forstall & Spear, au No 38 rue Bienville—Grande vente de marchandises sèches étrangères et du pays.

Par S. Turgis, à son magasin d'encan—Brandy, whiskey, genièvre, vin rouge, vin blanc, huile d'olive, prunes, vinaigre, etc.

Par E. Rogé & Co, à leurs salles d'encan—[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Montgomery Bane & Co, aux écuries Tattersall de P. Limet—Beaux chevaux et mulets.

Par John G. Bishop, au No 36 de la rue Bienville—Marchandises sèches, habillements et chapeaux.

Par O. Veloton, au No 63 de la rue Tchoupitoulas—Jambons et beurre.

Par D. E. Murphy, au No 67 de la rue des Magasins—Champagne.

Par Hoffman & Marks, au No 36 de la rue de Chartres—Habillements, lingerie, sacs de voyage, chapeaux, habillements avariés.

☞ Achetez vos confiseries chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION !

☞ Vente à douze mois de crédit d'un terrain d'encoignure dans le Troisième District.

Le shérif d'Orléans procèdera aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication d'un terrain situé à l'encoignure des rues Claiborne et d'Espagne, Troisième District.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

GRANDE VENTE A CREDIT.
Marchandises sèches étrangères et américaines.

La attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur la vente sans réserve, de cent cinquante-neuf colis de marchandises sèches étrangères, également cent quinze caisses marchandises sèches américaines, toutes de récente importation, comprenant la vente la mieux choisie et la plus désirable de la saison, par VINCENT & Co. (AUJOURD'HUI) 7 du courant, à leur salle d'encan, 16 RUE DE CHARTRES.

Un Compromis.

Lorsque, l'année dernière, l'amendement constitutionnel qui vient d'être rejeté par les législatures du Sud, fut présenté au Congrès, nous eûmes l'occasion de discuter la question de la base de la représentation. Nos idées à ce sujet n'ont pas changé; nous pensons toujours que la base légitime de la répartition doit être la population, sans avoir égard au plus ou au moins grand nombre de citoyens admis au droit de vote par la législation de chaque Etat. C'était et c'est encore le principe admis dans tous les Etats du Nord, chacun d'eux ayant droit à un représentant par 127,000 habitants. On ne déduit de la population ni les femmes, ni les mineurs, ni les étrangers non naturalisés, ni les citoyens natifs ou naturalisés qui sont exclus du droit de vote par les lois locales parce qu'ils ne paient pas de taxe ou parce qu'ils ne savent ni lire ni écrire (comme dans le Massachusetts). Ce principe admis jusqu'ici pour la répartition du nombre des représentants entre les divers Etats, repose sur cette donnée que ce ne sont pas les intérêts des électeurs seulement mais bien ceux de tous les habitants de l'Etat qui doivent être représentés au Congrès. Tout Etat du Nord qui pourrait réduire le nombre de ses électeurs des neuf dixièmes en exigeant des votants de justifier de la possession de mille piastres d'impôt ou de toute autre qualification, sans perdre pour cela un seul de ses représentants. Les républicains n'auraient pas pris ombrage de cette réduction des votants, du moment qu'elle n'eût pas été fondée sur une distinction de race ou de couleur.

Cette distinction existait, comme on sait, dans l'ancien régime; la population servile ne comptait que pour les trois cinquièmes de son nombre dans la population des Etats à esclaves considérée au point de vue de la répartition. Par suite de l'abolition, et sous l'empire de la législation nouvelle, les affranchis compteraient, pour leur chiffre total dans les calculs à faire pour répartir le nombre des représentants, nombre qui est fixé à 241 pour tous les Etats-Unis, par une loi de 1861. Si cette loi n'était pas changée, les Etats du Sud gagneraient quelques représentants que perdraient conséquemment les Etats du Nord. C'est ce résultat que la majorité congressionnelle a voulu détruire en adoptant l'amendement constitutionnel.

La clause principale de cet amendement déclare que dans tout Etat où le droit de vote sera refusé à raison de la race ou de la couleur, tous ceux qui appartiendront à la race exclue, ne compteront pas dans la population qui devra servir de base à la répartition. Ainsi les affranchis qui, comme esclaves, comptaient pour les trois cinquièmes de leur nombre, ne compteront plus pour rien. Les anciens Etats à esclaves perdraient donc un nombre assez considérable de représentants, mais en tous cas, ils auraient le choix ou de se résigner à cette perte ou d'accorder le suffrage impartial. L'amendement n'impose pas le suffrage nègre, et bien qu'il consacre une injustice criante en changeant la base de la répartition au détriment du Sud, cependant il respecte encore le droit de chaque Etat à fixer lui-même les qualifications requises pour l'exercice du droit de vote.

Mais l'amendement constitutionnel contenait en outre, une clause qui devait le faire rejeter par les Etats du Sud; cette clause est celle qui, par un effet rétroactif, prive des droits politiques une classe très nombreuse de citoyens. On sait que le Sud se montrera intraitable sur ce point, par suite du sentiment de solidarité qui lie tous ses citoyens. D'un autre côté, d'après ce que nous a dit avant-hier l'honorable M. Voorhees, de l'Indiana, le sentiment général au Nord est opposé au maintien de la base actuelle de la représentation qui augmenterait le nombre des représentants du Sud. S'il y a une compromis possible, il faut donc qu'il y ait une concession faite sur ce point, et si le Sud est bien décidé à refuser le droit de suffrage aux gens d'origine africaine, il faut, dit-on, qu'il se résigne à perdre quelques représentants pour faciliter la restauration de ses droits.

C'est dans le but d'arriver à un arrangement sur des bases acceptables de part et d'autre, que certains hommes politiques réunis à Washington ont arrêté un projet qui, paraît-il, sera soumis à la législature de la Caroline du Nord. Le télégraphe nous dit que le texte qu'a paru dans le Richmond Enquirer est inexact et incorrect. Nous aimons à le croire, car, suivant ce texte, on admettrait au droit de vote, sans distinction de race ou de couleur, tous les citoyens des Etats-Unis, natifs ou naturalisés, qui sauraient lire et écrire ou qui posséderaient $250 de propriété imposable. Accorder au [illegible] concession sous forme d'amendement à la Constitution, serait abandonner le principe suivant lequel chaque Etat doit rester seul juge des conditions électorales. Ce serait aller beaucoup plus loin que l'amendement constitutionnel.

La section 4 de ce projet nous en rapporte est ainsi conçue :

Les représentants seront répartis entre les divers Etats suivant le nombre respectif de leurs habitants, en comptant toutes les personnes dans chaque Etat, excepté les indiens non imposés; mais quand un Etat refusera, à cause de la race ou de la couleur, ou d'un état de servitude précédent, aucun [illegible] l'exercice de la franchise électorale, &c. (dans les élections fédérales ou d'Etat,) aux habitants de cet Etat, de sexe masculin, ayant 21 ans et étant citoyens des Etats-Unis, alors toute la classe de personnes ainsi exclue de l'exercice de la franchise électorale ne sera pas comptée dans la base de la représentation.

Cette clause est la même à peu de chose près que celle de l'amendement constitutionnel. Elle consacre l'injustice que nous signalions au début de cet article. Les blancs exclus du droit de vote dans le Massachusetts parce qu'ils ne savent pas lire, continueront dans la base de la représentation, tandis que les affranchis ne compteront pas au Sud. Cependant c'est ignorer un mal d'incapacité qui fait refuser à ceux-ci le franchise électorale. Dans les Etats [illegible]

de l'Est, dans ceux de New-York et de Pensylvanie, les Européens non naturalisés figureront par centaines de mille dans la population prise pour base de la répartition congressionnelle, tandis que dans chaque Etat du Sud il y aura deux, trois ou quatre cent mille affranchis, moins dignes du droit de vote que ces Européens, qui n'entreront pas en ligne de compte.

Ces résultats sont complètement injustes. De deux choses l'une: ou la population totale sans distinction doit servir de base à la représentation, quelles que soient les conditions électorales—et c'est là notre conviction inébranlable au point de vue des principes—ou c'est le corps électoral seul qui doit être pris pour base. S'il y a un compromis à faire, il faut le faire en changeant la base de la population pour tous les Etats et non pour quelques uns seulement. Ce sera la seule manière de maintenir l'équité dans la répartition. L'Etat de New-York et celui de la Pennsylvanie comptent probablement un million d'Européens non naturalisés qui contribuent par leur nombre à donner au premier de ces Etats 33 et au second 27 représentants. Si on ne veut pas tenir compte des noirs qui ne votent pas dans le Sud, il ne faut pas non plus tenir compte des blancs qui ne votent pas dans le Nord.

Le changement de système qui consisterait à substituer le chiffre des électeurs à celui de la population, ferait, sans doute, perdre au Sud quelques représentants, mais il n'aurait rien de choquant pour sa dignité. A part les conditions générales de sexe, d'âge et de citoyenneté qu'il serait utile d'établir pour éviter l'abus, chaque Etat conserverait son contrôle sur les élections et n'admettrait au scrutin que ceux qu'il en jugerait dignes. Le Sud donnerait ainsi satisfaction au sentiment du Nord sur cette question de la répartition congressionnelle sans être forcé d'ouvrir la porte au suffrage universel des affranchis.

TOUT POUR LE MASSACHUSETTS.—MM. Sumner & Wilson, sénateurs du Massachusetts, ne trouvent jamais les droits de douane assez élevés quand il s'agit de protéger les manufacturiers de leur Etat; mais comme les usines de ceux ci ont besoin de charbon à bon marché, ils ont jugé à propos de demander une réduction des droits sur cet article, sans se soucier de voir le charbon anglais venir faire concurrence à celui de la Pennsylvanie. Les démocrates ont alors pris la défense des mineurs pennsylvaniens, et les sénateurs du Massachusetts en ont été pour leurs frais d'inconséquence. Dans le système protectioniste on se heurte à chaque pas contre des contradictions économiques ou contre des conflits d'intérêt. Les droits sur les laines ont été un appât pour gagner au système protecteur les éleveurs de moutons de l'Ouest, mais aussitôt les fabricants de drap ont réclamé pour être protégés à leur tour. Il en a été de même dans l'industrie du fer. Les droits élevés sur la matière première ont nécessité des droits excessifs sur les articles manufacturés.

L'intérêt des fabriques de cotonnades du Massachusetts eût exigé le rappel de la taxe sur le coton, mais comme cette taxe a été établie à titre de punition pour les planteurs du Sud, nos économistes n'ont pas voulu en démordre. Ils ont préféré élever les droits sur les cotonnades européennes pour contrebalancer la protection que cette taxe accorde aux cotons étrangers. Cette punition, il est vrai, retombe sur tout le peuple des Etats-Unis qui consomme les étoffes de coton; mais les gros fabricants du Massachusetts font des profits de cinquante à cent pour cent. Toutes les autres considérations disparaissent devant celle-là!

OPÉRA ITALIEN. — La délicieuse musique de l'opéra de Bellini, *La Sonnambula*, a été très bien interprétée, hier soir, par la troupe italienne. Il y a eu de fort jolis effets d'ensemble, et nous complimentons le chef d'orchestre, M. Jaime Nuno, sur l'heureux résultat de son habile direction. Madame Tomasi a chanté le rôle d'Amina avec une rare perfection; ses vocalises sont légères et faciles et ses notes hautes sont d'une pureté remarquable et bien soutenues. Ce nouveau rôle lui a valu un beau succès de plus. M. Pietro Fabbri a très heureusement réussi dans le rôle d'Elvino; il a chanté avec goût et sentiment et s'est tiré avec honneur de plus d'un passage difficile. M. Ottaviani remplissait le rôle peu important du comte; il s'en est fort bien acquitté.

Demain, vendredi, nous aurons enfin la première représentation de *Ione*, opéra en 4 actes, à grand spectacle, qu'on nous promet depuis longtemps. La musique de cet opéra est de Errico Petrella, et les paroles de Giovanni Peruzzini. Cette composition musicale a fait sensation en Europe, et nous serons heureux d'avoir une occasion de l'apprécier. Nous donnerons demain l'analyse du livret qui est tiré de la fameuse nouvelle de Bulwer, *Les derniers jours de Pompéi*. L'opéra se termine par une éruption du Vésuve et la destruction de la ville de Pompéi. La mise en scène a été préparée avec beaucoup de soin, nous dit-on, et elle ajoutera à l'attrait de cette nouveauté musicale.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—M. Lacroix s'est montré, mardi, ce qu'il est toujours, un excellent comédien dans le rôle d'Hector Duchemin, le *Monsieur qui suit les femmes*. Il y a mis un mélange de verve comique et d'originalité qui a été pour beaucoup dans le succès de la pièce. Madame Thorey avait toutes les qualités requises pour attirer le malheureux Hector dans le piège et pour plaire au public aussi bien qu'à son adorateur de rencontre. MM. Roche, Rousseau et Mmes Gravier et Albert et les autres artistes ont contribué au succès de la représentation.

Nous avons revu avec plaisir *La rue de la Lune* grâce au talent comique de MM. Roche et Gastier qui ont été tous deux fort amusants.

Ce soir la, *Dame aux camélias* sera jouée par madame Lacroix et M. Paul Alhaiza, et le titre de la pièce aussi bien que le talent si populaire de ces deux artistes nous vaudront une salle bien garnie. L'œuvre d'Alexandre Dumas fils est de celles qu'on revoit toujours avec un vif plaisir. Les autres rôles sont bien distribués.

☞ Le Dr. James S. Knapp, un de nos plus habiles dentistes, continue à s'occuper de l'exercice de sa profession au No 15, rue Baronne, près Canal. Nous appelons sur son annonce l'attention du public.

CHRONIQUE LOCALE.

L'AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL.—La législature de la Louisiane est de toutes les législatures du Sud celle qui a traité l'amendement constitutionnel avec le moins de cérémonie. Le Sénat et la Chambre n'ont pas discuté, mais voté sur une simple résolution de refus d'accéder à cette mesure, et la résolution dans les deux chambres a été adoptée à l'unanimité. La recommandation du gouverneur, M. Wells, ne pouvait être plus cavalièrement *ignorée*.

L'ASILE GIROD.—Hier à midi, les offres cachetées pour la construction de l'Asile Girod ont été ouvertes au bureau du Maire, en présence de son Honneur John T. Monroe, du voyer M. Pilié et de MM. John Pasley et Jules Bénit, membres du conseil des assistants aldermen.

S. Johnson offre de bâtir l'asile selon les plans et devis publiés, pour $90,000; D. J. Wasson, pour $100,000; John Page, pour $83,800 et Thomas Murray, $96,000.

M. Johnson ayant présenté les meilleures conditions, recevra le contrat si, d'ailleurs, il fournit des garanties satisfaisantes; ce qu'il est prêt à faire. Il restera $20,000 pour l'entretien de l'asile. Cette somme réunie à quelques autres faibles donations inspirées par le même motif, constituerait bien vite un fonds très respectable et très rassurant pour l'avenir des orphelins d'origine française en Louisiane.

TRIBUNAL DE POLICE.—L'officier Luddy, de la police du Premier District, a été suspendu pour trente jours, sur l'accusation d'avoir maltraité une prisonnière, Mme Cavanaugh, qu'il avait arrêtée, sous prétexte de soulaison et qui était alors dans une position délicate.

Le lieut. Jacobs, du 3me District, a porté une accusation contre plusieurs membres de la police pour divers délits. Ces affaires ont été renvoyées.

COUPS DE POIGNARD ET COUPS DE PISTOLET.—Hier matin vers 11 heures, deux individus, l'un nommé Wm H. Van Orsum et l'autre R. Richardson, se prirent de querelle au No 86 de la rue de la Commune, et firent bientôt usage de canne à épée et de pistolet. M. Richardson fut atteint de plusieurs balles et M. Van Orsum reçut plusieurs coups de lame dans le ventre. Ses blessures sont graves, dit-on.

Il paraît que ce M. Van Orsum avait contracté avec plusieurs planteurs que M. Richardson avait [illegible] avec lui pour fournir des affranchis sur leurs habitations au prix de $15 par mois. Il avait, nous assure-t-on, consenti à payer à M. Richardson cinq pour cent de commission sur chaque affaire qu'il lui procurerait. Les contrats faits, M. Richardson a présenté son bill; mais le payement a été refusé sous prétexte que les contrats n'étaient pas conclus. Ce refus a donné lieu à une discussion qui a causé l'affaire sanglante que nous venons de raconter.

MANIE DU SUICIDE. — Deux hommes ont tenté de se détruire avant-hier soir dans le Troisième District. L'un, Stephen Sym, demeurant rue Urquhart, s'est donné un coup de poignard dans la poitrine du côté du cœur; il était, dit-on, dans un accès d'ivrognerie. L'autre, José Pablo, Espagnol, a attenté à sa vie dans un accès de démence et a été envoyé à l'asile des fous. Les blessures de Sym sont très graves.

ACCUSATION D'INCENDIE.—Margaretta Martz a été arrêtée sur la plainte d'Olrich Lienhard, avec lequel elle a vécu, dit-on. Elle passe aussi pour avoir eu un enfant de lui. Elle prétend que l'accusation est inspirée par la malveillance et que l'objet de Lienhard est de se débarrasser d'elle et de prendre une autre femme.

ENQUÊTE. — Une enquête a été faite sur le corps de John McDonald, natif d'Irlande, âgé de 28 ans, qui s'est tué accidentellement, minuit, en tombant de son dray, au coin des rues Julia et Fulton.—Verdict conforme au fait.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Sur motion de J. M. Davidson, il a été ordonné qu'une mesure [illegible] dans les effets du juge Tate était la propriété de A. Marchand. Le Dr Bryant, gardien de la dite propriété, a reçu ordre de la restituer à la Cour.

Lonrau a été trouvé coupable d'avoir volé un cheval.

Lizzie Davis, accusée d'être entrée dans une maison, a été acquittée sur la preuve qu'elle était la maîtresse de l'occupant de la maison, et [illegible]

que plusieurs articles qu'elle avait eu en sa possession n'avaient été pris que pour empêcher son départ.

Marie et Eliza Nicot, accusées d'avoir volé $575, ont été traduites hier devant la Cour et jugées. Les témoignages montrent que Marie était employée par une femme de couleur, demeurant rue Hôpital; et que pendant qu'elle avait la garde de la maison elle enleva la somme de $575, déposée dans un tiroir du bureau, et qu'alors, faisant un paquet de ses hardes, elle décampa. Elle a été trouvée sur le bord du lac et amenée au corps de garde du 3ème District. Elle vivait alors avec Eliza Nicot. Celle-ci a été arrêtée dans la même journée. Le jury, après avoir entendu les dépositions, a rendu un verdict contre Marie et a exonéré Eliza Nicot.

ECOLES PUBLIQUES.—Bureau des Directeurs. M. Leeds, du comité de finance, rapporte les dépenses du mois de janvier qui s'élèvent à $27,171 07. Balance en main au crédit du Bureau $3,632 68. Dépense totale depuis le mois d'août: $146,675 00.

Allocation jugée nécessaire pour l'année: $360,994 00.

Le rapport sera imprimé et adressé aux comités de finances des conseils municipaux.

M. Rogers, surintendant, présente un rapport sur divers sujets, particulièrement sur les devoirs des professeurs. Le rapport est unanimement approuvé, envoyé à l'impression et sera tiré à 1000 exemplaires. Son rapport relatif aux maisons d'école est référé.

M. Parham, du comité sur les professeurs, rapporte plusieurs nominations. On trouvera dans notre partie anglaise les noms des professeurs nommés.

STATISTIQUE DU CORONER POUR LE MOIS DE JANVIER—Affranchis morts sans assistance

médicale	26
Noyés par accident	4
Infanticide	1
Tués par décharge accidentelle d'armes à feu	3
Accidentellement brûlés à mort	3
Tués par chute de dray	2
Tué par un train de fret sur chemin de fer	1
Tué par la chute d'une pièce de bois de charpente	1
Suicide par strychnine	1
Suicides par armes à feu	2
Diverses causes	22
	66

RECOMPENSE OFFERTE—M. Numa St Julien a averti le bureau de police qu'il offrait une récompense de $250 pour l'arrestation d'un nommé George Terte, qu'il représente comme ayant un teint jaune, des cheveux clairs et des yeux bleus, lequel individu lui a volé $1500 dans son magasin, No 20 rue Conti.

ATTENTAT A LA VIE D'UN ENFANT. — Martha Murphy accusée, d'après information reçue, d'avoir voulu noyer son enfant, a été arrêtée par l'officier Gregory au coin des rues Neuvième et Chippewa. Elle comparaîtra devant le recorder Vennard.

LE CAFÉ IMPERIAL. — Ce café dont l'établissement a coûté, dit-on, une somme de.... (la somme est si considérable que nous ne pouvons y croire) s'ouvrira aujourd'hui. Les dames ont été admises à le visiter hier de 2 à 3 heures du soir. Il est situé au coin des rues Carondelet et Gravier et c'est dans ce moment la merveille de la ville.

Législature de la Louisiane.

Séance de mercredi 6 février.

SÉNAT— Vingt-deux membres répondent à l'appel, et le Rév. Père Chalon, de la Cathédrale St Louis, ouvre la séance par une prière.

M. Hough désire consigner dans les minutes du Sénat, les raisons qui l'a eues de voter pour la négative dans la question de l'amendement constitutionnel.

Les sénateurs Mohan, Palfrey et Poché, objectent par la raison que ce serait établir un mauvais précédent.

M. Egan, dit que l'honorable membre devrait au moins pouvoir lire devant le Sénat, ses raisons écrites. Le document est lu.

Les raisons du sénateur sont que les clauses de l'amendement constitutionnel sont trop radicales dans leurs effets de proscription, et qu'il pense que les hommes loyaux du Sud devraient recevoir une indemnité pour leurs esclaves affranchis.

On renouvelle alors la motion de consigner ces raisons dans les minutes.

M. Palfrey dit que si cela est accordé, il demandera la faculté d'inscrire les siennes, qui pourraient remplir plusieurs colonnes de journal.

M. Hough retire sa motion et son document est simplement reçu sans être consigné dans les minutes.

La Chambre donne avis qu'elle est prête à procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

M. Gordon présente une résolution portant que le Sénat après avoir voté une fois par jour pour l'élection d'un sénateur, en séance réunie, se retirera dans sa propre salle.

M. Munday approuve la résolution qui empêchera très probablement la confusion.

M. Gibson considère que le Sénat, en séance réunie, ne pourrait pas agir comme un corps séparé, et que la majorité devait être juge du nombre de ballotages qu'il faut opérer.

M. Kenner dit que le Sénat même en séance réunie ne perd jamais son identité ou le contrôle de sa conduite.

La résolution est alors repoussée.

M. Foule présente un acte relatif aux saisies provisoires. Le Sénat se rend alors en séance réunie pour élire un sénateur des Etats-Unis.

CHAMBRE.—Soixante-onze membres répondent à l'appel. Il y a plein quorum.

M. Robinson, du comité sur les banques, fait un rapport favorable à la réduction du capital social de la Banque de l'Etat.

M. Wiltz présente le rapport du comité sur la pétition de M. C. Deverges.

M. Murray présente une pétition de l'asile des vieillards et des infirmes. Référée au comité des institutions de charité.

M. Kenner présente un bill pour amender les articles 1,123 et 528 du code de Procédure et aussi l'article 927. Référé.

M. Scott présente un bill pour mettre les dentistes, apothicaires et droguistes à même d'établir leurs droits devant une Cour de justice. Référé.

M. Leblanc présente un bill relatif au tirage des jurés. Placé sur le calendrier.

M. Bourges présente un acte relatif aux encanteurs. Référé au comité judiciaire.

Le bill du Sénat pour abolir le bureau de circulation est lu et référé au comité sur les banques.

Le bill du Sénat pour amender l'article 172 du code de Procédure relatif au tirage de documents légaux en français et anglais, est référé au comité judiciaire.

La résolution du Sénat refusant d'adopter l'amendement proposé à la Constitution des Etats-Unis est lue. La Chambre suspend son règlement et vote. Le résultat est que la Chambre tout entière donne son concours à la résolution, ou, en d'autres termes, la Chambre à l'unanimité, vote contre l'amendement constitutionnel. La résolution est conçue en ces termes :

"Il est résolu par le sénat et la chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale: que l'Etat de la Louisiane refuse d'accéder à l'amendement de la Constitution des Etats-Unis, proposé comme article 14.

Un substitut est rapporté par le comité sur les terres et Levées pour le bill de M. Hasley, relatif aux levées Chinn et Robertson. Le substitut étend simplement les pouvoirs du Bureau des commissaires de manière à les autoriser généralement à faire faire tous les desséchements nécessaires pour la protection des Levées.

Plusieurs membres parlent sur le substitut. Pendant la discussion qui s'est élevée à ce sujet, on annonce le Sénat qui vient en séance commune pour élire un sénateur aux Etats-Unis en remplacement de l'Hon. Henry Boyce, dont le terme est sur le point d'expirer.

Au premier ballotage, l'Hon. Henry Boyce, de la paroisse des Rapides, nommé par M. Elam, reçoit 30 votes; l'Hon. Henry Gray, de Bienville, nommé par M. Kidd, reçoit 22 votes.

L'Hon. Charles Gayarré, d'Orléans, nommé par M. Kent, reçoit 48 votes; l'Hon. D. F. Kenner, de l'Ascension, nommé par M. Robinson, reçoit 29 votes.

L'Hon. John E. King, de St-Landry, nommé par M. Tucker, reçoit 12 votes.

Total, 139 votes; nécessaire pour un choix, 70; pas d'élection.

Second ballotage, Boyce 28, Gray 23, Gayarré 49, Kenner 29, King 10.

Le Sénat se retire et, sur motion, la Chambre s'ajourne à aujourd'hui, à midi.

CONDAMNATION D'UN RÉVÉREND.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Le procès du révérend Joel Lindsley, de Shelby, comté d'Orléans, s'est terminé par un verdict de *meurtre au second degré*. Le prononcé de la sentence ne nous est pas encore parvenu.

Les détails de cette affaire, révélés aux débats, sont plus odieux encore que ceux qui avaient été antérieurement publiés. Les médecins qui ont fait l'autopsie font un tableau navrant de l'état du cadavre de l'enfant supplicié par son père. Il y avait au visage trois ou quatre enchymoses, ou décoloration de la peau, et sur la mâchoire inférieure une marque de quatre pouces de long, produite par un instrument à tranchant émoussé. Les bras et les mains étaient couverts de contusions, et la peau enlevée en plusieurs places. Le dos des mains était littéralement dépouillé et les ongles arrachés.

Sur l'abdomen on remarquait des taches de sang, quoiqu'on n'y vit pas de blessure; les hanches et les jambes étaient à peu près dans le même état que les mains; la région du bassin, en avant et arrière, et les cuisses jusqu'aux genoux, étaient décolorées comme les bras, et portaient de nombreuses marques de coups appliqués avec un corps dur; les pieds comme les mains, étaient écorchés; les ongles étaient déchaussés, et la plante des pieds était cautérisée par plaques de la largeur d'un demi-dollar, comme si elles avaient été brûlées avec une lampe. Dans l'interrogatoire, Lindsley a dit que, sa femme étant fatiguée de frapper, sans obliger l'enfant à l'obéissance, il avait lui-même pris une latte et une courroie, et avait frappé pendant deux heures et demie, jusqu'à ce qu'enfin l'enfant venant à défaillir, il le mit sur un sofa, et appela sa femme, qui, en le voyant, s'écria: "Johny se meurt;"—et, en effet, il expira quelques minutes après dans les bras de son père.

Les débats n'ont apporté aucune atténuation à ces infernales révélations, si ce n'est que Lindsley a toujours été un homme faible, sans caractère, irritable et incapable de réfréner ses entraînements.—Ce qui est, après tout, le fait de tous les misérables que le crime attire et que la conscience ne retient pas au moment de le commettre. Pendant tout le temps des débats, Lindsley n'a pas éveillé un atome de sympathie ni dans l'auditoire ni au dehors. Aussi le verdict du jury était-il attendu avec impatience et a-t-il été reçu avec une satisfaction générale, sauf par ceux qui auraient voulu que le monstre qui en était l'objet fût déclaré coupable de meurtre au premier degré, et passible, à ce titre, des extrêmes rigueurs de la loi.

BENNETT JEUNE ET LE PRINCE ALFRED.

Le câble nous apprend que le prince Alfred d'Angleterre a donné un excellent dîner à James Gordon Bennett junior. Le dîner était si bon, les truffes si abondantes, les vins si généreux, le plumpudding si appétissant, que le vainqueur de la course transocéanique en a été tout attendri; cédant à un élan du cœur et à la reconnaissance de l'estomac, le propriétaire de la *Henrietta* a offert son yacht au fils de la moderne *Aristote*, c'est-à-dire de la reine Victoria.

L'Altesse, qui sait qu'il ne convient pas aux princes de recevoir mais de donner, et qui a appris dans l'histoire qu'il est moins dans les attributions des rejetons de race royale d'accepter que de prendre sous forme d'impôts ou de conquêtes, a nettement refusé l'offre séduisante du jeune héros.

On craint que ce refus n'amène des complications entre l'Angleterre et les Etats-Unis, les derniers étant en droit de se trouver froissés d'un refus qu'on peut regarder comme une marque de dédain. Dans les cercles diplomatiques, on croit que le fils Bennett avait médité un coup de maître. En offrant la *Henrietta* au frère du prince de Galles, il avait espéré que le cabinet britannique, touché d'un si bon procédé, réglerait immédiatement les affaires de l'*Alabama* à la satisfaction des Etats-Unis. Le refus du prince Albert a fait échouer ce plan, et fait redouter une rupture entre les deux pays. De là l'émotion qui a régné simultanément dans la Cité de Londres et dans Wall street. La France est heureusement désintéressée dans la question, et nous ne pouvons que faire des vœux pour une solution pacifique. (*Courrier des E. U.*)

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Londres, 5.—Des dépêches d'Orient indiquent de nouvelles complications. Les Serviens prennent les armes contre l'Empire ottoman.

Constantinople, 5.—Le parti de la paix grossit par le nombre et l'influence. On rapporte que le vice-roi d'Egypte a envoyé des messagers demandant assistance pour assurer sa complète indépendance de la Porte.

Washington, 6.—Le gouverneur Letcher a été pardonné. Le gouverneur Aiken, de la Caroline du Sud, est ici.

Le tableau du mois montre une augmentation de $24,370 dans la dette, une diminution de $378,964 d'espèces dans le Trésor et une augmentation de circulation de $11,173,622.

La convention nationale des Tabaconistes s'est temporairement organisée avec R. A. Mayo, de Richmond, comme président, et Alex. McDonald, de Lynchburg, comme secrétaire. Un comité a été nommé et la convention s'est ajournée à demain.

Parmi les 10 nominations confirmées par le Sénat est celle d'Ernest Bouligny, collecteur pour le Second District de la Louisiane, et celle de John Friend, commissaire de taxe pour la Floride. Il y a eu 38 nominations rejetées.

SÉNAT.—Quatre communications de l'Exécutif ont été reçues et déposées sur le bureau.

M. Sumner a présenté des mémoires de la Caroline du Sud et de l'Arkansas, demandant l'établissement de gouvernements loyaux. Ces mémoires sont référés au comité de reconstruction.

On discute la loi sur les offices. Le Sénat est en divergence d'opinion sur la clause qui comprend les officiers de cabinet, et s'ajourne après une séance exécutive.

CHAMBRE.—On s'occupe d'affaires locales.

Une communication du secrétaire d'Etat dit qu'il a été prévenu d'une manière authentique de l'adoption de l'amendement constitutionnel par cinq Etats.

Le bill qui ordonne au secrétaire d'inscrire seulement dans le rôle les Etats maintenant représentés, passe.

Un bill de service civil instituant trois commissaires pour examiner les candidats aux places a été déposé sur le bureau par 71 contre 67.

Stevens, du comité de reconstruction, a rapporté un bill pour le gouvernement plus efficace des Etats naguères en insurrection. Le préambule réitère la vieille histoire sur les gouvernements actuels et sur la nécessité de nouveaux gouvernements pour la protection des droits des loyalistes. Le bill divise les Etats en districts militaires comme suit: 1. Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud; 2. Géorgie, Alabama, Floride; 3. Mississipi, Arkansas; 4. Louisiane, Texas.

Un officier, non au-dessous du grade de brigadier général, nommé par le général de l'armée, commandera chaque district. Un commandant de district, quand, dans son jugement, il le croira nécessaire, organisera des commissions militaires et pourra émettre des writs d'*habeas corpus* sur certains endossements d'un officier commissionné. Les sentences affectant la vie ou la liberté devront être approuvées par le commandant du district. Les indications sont que Stevens pressera le vote sur le bill demain.

New York, 6 au soir—Coton plus actif et un peu plus ferme. Ventes, 1,600 balles; Middling Upland, 32 1/2 à 33, principalement la dernière cote.

New York, 6 au soir—L'or a fermé à 137 3/4. Les "gouvernements" sont un peu plus fermes. Les actions ont fermé à 1/8 et 1/4 de hausse.

Savannah, 6—Coton ferme. Middling de Liverpool, 31c.

Charleston, 6—Coton plus facile. Ventes, 350 balles. Middling uplands, 31 1/2.

Baltimore, 6—Coton ferme, de 32 à 33. Stock léger. Les marchés sont sans changement en général.

Memphis, 6—Temps clair et agréable. Affaires actives. Le fleuve a monté de 14 pouces aujourd'hui. Coton plus bas et languissant à 29 et 30 pour le middling. Reçu, 1,492 balles; exporté, 1,064 balles.

Vicksburg, 6—Descendant, les steamers Virginia et le W. M. Arthur. Le fleuve baisse lentement. Temps clair et agréable.

Mobile, 6—Coton. Ventes, 2,000 balles. Marché calme et ferme avec plus de confiance vers la clôture. Middling, 30. Reçu, 563 balles.

Le navire Gertrude a été expédié pour Liverpool avec 2,916 balles.

Caire, 6—Arrivés, le steamer Mary E. Forsyth, de la Nouvelle Orléans pour Saint-Louis, Lizzie, de la Nouvelle-Orléans.

Passe du Sud Ouest, 6 fév—7 P. M.—La barque américaine Halcyon, en 21 jours de New York, avec des marchandises assorties à Geo. A. Fosdick, a été remorquée en dedans à 4 P. M. et elle est maintenant à l'ancre.

Un remorqueur est arrivé d'en haut avec le navire anglais Protée, pour Liverpool. Rien autre en vue.

Pas d'autres changements à rapporter dans la position des navires. Bonne brise du N. W. Marée assez basse.

Louisville, 6.—La rivière monte lentement avec 13 pieds 3 pouces d'eau dans le canal. Elle charrie de très gros glaçons.

Arrivés: le Mississipi et le Louisville, de la Nouvelle-Orléans.

Partis: le M. S. Mepham, le Louisiana et le Nick Longworth, pour la Nouvelle-Orléans. Le St Charles partira pour la Nouvelle-Orléans, demain.

Un voleur de chevaux nommé Trowbridge, a été enlevé de la geôle, mardi soir, à Danville, Ky, et pendu par la populace.

Cincinnati, 6—La rivière est couverte de glaçons flottants. Nombre de barges n'en ont pas moins passé dans les dernières 24 heures. On rapporte des hauts que la débâcle a causé beaucoup de dommage.

Memphis, 6—Une dépêche de Little Rock à l'*Avalanche* dit que la Législature a passé une résolution allouant $73 pour rembourser les fonds du gouvernement général, saisis par la Convention à l'époque de la sécession de l'Etat. L'Arkansas baisse lentement avec 7 pieds d'eau à cette place.

Caire, 6—Les eaux montent d'environ un pouce par heure. Les deux rivières charrient beaucoup de glace. Le temps est clair. Mercure 41. Affaires actives.

Arrivés, le steamer Alice de la Nile-Orléans pour Cincinnati et de Cincinnati le steamer Alice Dean pour la Nile-Orléans.

Parti aujourd'hui à 7 h. P. M. le Mollie Able, pour la Nlle-Orléans.

Washington, 6.—Le bill du comité de reconstruction, rapporté par Stevens, est venu trop tard aujourd'hui pour connaître le développement du sentiment de la Chambre à son égard. Bingham s'y oppose. Rogers et les membres du comité n'étaient pas présents quand le bill a été présenté. On ne connaît pas le vote du comité.

On fait, non sans espoir, de grands efforts pour exempter de taxe la circulation des banques. Les amis de la mesure comptent sur 70 votes à la Chambre.

Hartford, Conn., 6—Les démocrates ont nommé l'hon. John E. English, pour la place de gouverneur.

New York, 6—Arrivé, le steamer Huntsville, de la Nouvelle-Orléans.

Augusta, Me, 6—La Chambre a refusé d'adopter l'amendement du Sénat permettant aux blancs de se marier avec des nègres des Indiens ou des mulâtres par un vote de 76 contre 45.

Baltimore, 6—La maison de Wall, rue Holliday, en voie de démolition, s'est écroulée. Deux personnes ont été tuées et six blessées.

San Francisco, 6—La législature du Nevada a passé une résolution demandant au Congrès d'étendre les lois de cet Etat à l'Utah.

(Autres Dépêches)

Londres, 5 au soir—Consolidés, 90 11/16. 5-20, 72 7/16. A Francfort, les 5-20 sont cotés à 76 1/2.

Liverpool, 5 au soir—Le coton a clos irrégulier et inactif. Middling uplands, 14 1/2 d. et middling Orleans, 14 3/4 d.

New-York, 6 fév, 1 P. M.—Une dépêche de Washington dit qu'il est connu que le Président a télégraphié, comme simple citoyen, aux diverses législatures, pour les presser d'adopter le nouveau plan.

McCracken, l'auteur de la lettre de Motley, dit que la majorité de nos missions étrangères, remplies par des puritains du Massachusetts, sont contrôlées par des hommes tels que Phillips, Butler, Leach et Chandler, et il croit qu'il est de son devoir d'en avertir le secrétaire Seward.

Berlin, 5 fév—Le duc de Flandre, héritier au trône de Belgique, est sur le point d'épouser une princesse de Hohenzollern.

Londres, 5.—Pendant qu'on prononçait le discours de la reine, le peuple criait: Réforme, réforme.

Ross Winans a contracté pour fournir des wagons et des locomotives à la Russie.

New York, 6.—Le steamer Cuba a pris seulement pour Liverpool $10,000 en espèces. C'est le seul envoi à mentionner.

Washington, 6.—Le discours de la reine a été transmis en entier par le télégraphe. Elle espère que la triple alliance assurera la paix dans toute l'Europe; elle annonce le règlement prochain de la difficulté avec les Etats-Unis; elle favorise une union plus intime entre les provinces américaines, regarde le fénianisme comme supprimé et remercie Dieu pour la disparition du choléra et de la peste parmi les animaux.

New York, 5, 1 P. M. — Coton calme à 33 c. Or 136 3/4.

LES DIPLOMATES AMERICAINS.

La position de ministre des Etats-Unis à l'étranger va devenir étrangement difficile. Les malheureux diplomates au service de l'Union, pris entre le Président et le Congrès comme entre l'enclume et le marteau, devront passer leur temps, non pas à veiller sur les intérêts de leur pays et de leurs nationaux, mais à observer aux écoutes afin de ne point encourir la censure de l'une ou de l'autre des puissances qui se disputent la direction des affaires à Washington.

Il y a à peu près un an, le Congrès, voyant par M. Harvey, ministre à Lisbonne, d'avoir exprimé des opinions favorables au Président, vota la suppression de ses appointements. On espérait ainsi le forcer à donner sa démission, mais M. Harvey a tenu bon, et fort de l'appui de MM. Johnson et Seward, fort de sa confirmation antérieure par le Sénat, il a continué à représenter son pays *gratis* auprès de la cour de Portugal. C'est tout bénéfice pour le Trésor; mais peu importe aux radicaux, et M. Thaddeus Stevens, à propos de la discussion des crédits diplomatiques et consulaires, demanda, non-seulement qu'on ne rouvre pas la bourse de la nation à M. Harvey, mais encore qu'il soit destitué. La question en est là.

On comprend que le Président et le secrétaire d'Etat avaient été très froissés de la mesure dont M. Harvey avait été l'objet, et qui retombait indirectement sur eux. Ils résolurent d'agir de représailles, et M. Seward, auquel les ressources de l'espionnage sont familières, qui se vantait dans le temps qu'on n'a jamais voilé la statue de la liberté de n'avoir qu'à tirer un cordon de sonnette pour faire emprisonner n'importe qui sans jugement aux Etats-Unis, M. Seward, disons-nous, imagina cet espionnage extra diplomatique qui vient de donner lieu, comme nous l'avons raconté hier, à la démission de M. Motley, ministre en Autriche. Il est probable que M. Marsh, ministre à Florence, coupable comme M. Motley d'avoir blâmé la politique présidentielle, éprouvera le même sort.

Les ministres à l'étranger sont prévenus. S'ils pensent comme M. Johnson, le Congrès leur coupe les vivres, s'ils sont de l'avis de la majorité du Congrès, M. Seward les censure et les force à se démettre de leurs fonctions. Et qu'ils ne croient pas que leur vie privée soit murée, les mouchards de M. Seward savent les faire parler en particulier et il leur suffit, comme l'atteste l'aventure de M. Motley. D'autre part, des radicaux du Congrès ne manquent pas de partisans officieux pour exercer courtoisement le même honnête office. Il faut désormais que les diplomates américains ne se bornent pas à être muets en public; il est de rigueur que leur bonnet de nuit lui-même ne soit pas au courant de leurs pensées.

Il y a aussi d'autres diplomates dont la position est exceptionnelle, le général Dix par exemple. Comme il est coupable d'avoir présidé la convention de Philadelphie, le Sénat, sans écarter précisément sa nomination, ne la confirme pas, et il se trouve que les Etats-Unis ne sont pas légalement représentés en France. M. Dix, il est vrai, est plus heureux que M. Harvey, et touche ses appointements de ministre. Il y ajoute le même ceux de capitaine du port de New York, qui ne sont pas minces, le Président ayant à cœur de lui conserver cet emploi lucratif, pour le cas où le Sénat finirait par rejeter définitivement sa nomination. C'est encore, on le voit, une position assez singulière.

Un autre diplomate, M. King, va probablement être mis à pied. M. King est ministre à Rome, et comme le gouverneur de la Ville Eternelle a interdit la célébration du service protestant dans l'enceinte de la cité ou réside le chef du monde catholique, le Congrès, offusqué de cette intolérance, est à la veille de supprimer sa légation dans les Etats Pontificaux. Que fera-t-on de M. King, qui ne peut retomber, comme M. Dix, sur un fauteuil bien rembourré de greenbacks de capitaine de port? Comme M. King est bien pensant et a contribué à la capture de Surratt, il est vraisemblable qu'on lui trouvera quelque honnête compensation.

Ainsi donc, tout n'est pas roses dans le métier de représentant des Etats-Unis. Les incidents relatifs à MM. Harvey, Marsh et Motley sont instructifs et édifiants. Ils prouvent d'une manière irréfutable que M. Seward, aussi bien que le Congrès, n'a absolument en vue que le bien public, et que les grands intérêts de la patrie et des citoyens ont seuls le pouvoir de toucher les membres du cabinet, comme ceux de la Chambre et du Sénat.—(*Courrier des Etats-Unis.*)

—Il vient de se dénouer devant les tribunaux, un petit drame que comprendront seuls ceux qui aiment les chiens. La trombe de Bouchinval avait reçu de la reine Marie Christine, la marraine, un petit chien merveilleux; [illegible] que deux pareils à Paris, celui de l'impératrice et un autre, mort avant lui. Ce chien était placé ravissante bête de Paris; il était gros comme le petit poing de sa maîtresse, [illegible] l'accompagnait partout, [illegible] à son cou dans un petit panier ouaté et doublé de soie. Mme de Bouchinval se promenait cet été dans le parc de Neuilly, et le merveilleux petit chien l'accompagnait " à pied " comme un chien ordinaire, quand vint à passer un ouvrier suivi d'un affreux boule-dogue. Il regarde le charmant petit animal et le dédaigne à point d'un geste et d'un mot qui le feront quelques [illegible] compris, car d'un seul coup de dent le boule-dogue étrangla le pauvre petit créole.

Un sergent de ville, indigné, entraîna Mme de Bouchinval chez le commissaire de police. Elle l'engagea à remettre cent francs pour les pauvres au commissaire de police, en expiation de sa méchanceté, et, sur son refus, elle fut cité en procès, où elle a prouvé qu'elle avait refusé mille francs de son petit favori. M. l'avocat Trubert, dit le *Sport*, a fait rire et pleurer en plaidant la cause de ce pauvre créole assassiné, et, quant le coupable condamné à une amende, des dommages-intérêts et des frais qui ont dépassé neuf cents francs. Les pauvres en ont profité, et la vanité de mais ce n'est pas là qu'était la perte. Un chien unique et impossible à remplacer, parce que cette race supporte si difficilement le voyage et le climat de la France, qu'il ne serait pas un chien sur vingt que l'on essaye d'amener.

—Nous empruntons à l'*Italie*, de Naples, une anecdote concernant la mort du capitaine Pollone:

Le capitaine Pollone avait un chien très fidèle qui le suivait partout. Lorsque le capitaine Pollone engagea le combat avec la bande Fuoco le brave chien, qui avait vu l'approche des brigands et à s'aperçevoir de l'approche des combattants en mordant à droite et à gauche tous les scélérats qui tombaient sous la dent.

Quand son maître fut blessé, le pauvre animal se jeta sur lui, et poussant de longs et douloureux gémissements, il se mit à lécher le sang qui s'échappait de la blessure ouverte.

Les brigands arrivèrent en combattant jusqu'au malheureux Pollone et l'achevèrent à coups de baïonnette. Mais le courageux animal se jeta à la nuque du premier qui porta la main sur le capitaine, et le mordit si violemment qu'il tomba raide mort.

Ne pouvant point sauver son maître, il courait çà et là contre les rangs des soldats, en aboyant de toutes ses forces comme pour les exciter à venger leur capitaine si barbarement massacré.

Le jour suivant, l'animal affectueux se mit à la tête d'un autre détachement qui avait la mission d'explorer le terrain où le malheureux capitaine Pollone était tombé. Les soldats suivirent presque instinctivement le chien, qui conduisit en courant au lieu où gisait le cadavre de son maître.

Là, il y eut une de ces scènes impossibles à décrire. A la vue du cadavre, le fidèle animal sembla devenir furieux, et il fut impossible de le détacher de ce lieu. On dut le placer au cercueil où fut déposé le corps de son maître.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 6 février.

Le marché n'a pas manqué d'animation aujourd'hui. Il y a eu bonne demande de sucre et de melasse à des prix pleins. Nous avons à constater un mouvement ordinaire dans les produits de l'Ouest: les prix du mais ont été plus faciles et une nouvelle baisse s'est déclarée dans le porc. Le coton a été moins recherché, les ventes s'élevaient à peine, à la clôture, à 5000 balles, aux cours d'hier soir.

Les cours du numéraire ont été fort irréguliers, par suite des variations du marché de New York. L'or a ouvert nominalement à 136 1/2 et 136 3/4 contre 138 hier soir, mais les dépêches reçues à onze heures du matin l'ont fait monter et il a clos ferme à 137 à 137 1/4. On en a vendu, au Board de midi, $5,400 à 136 1/2; au dehors, $20,000 à 136 3/8, $10,000 à 136 9/16, $30,000 à 136 3/8 et 136 5/8, $25,000 à 136 3/8, $10,000 à 136 5/8, $5,000 et $10,000 à 136 1/2, $10,000 à 136 3/4, $10,000 et $50,000 à 136 7/8, $3,300, $8,000 et $10,000 à 137, $5,000 à 137 1/4 et $15,000 à 137 1/2.—Dans l'argent, une vente de $1,000, en demi piastres américaines, à 134. Les piastres mexicaines se sont détaillées sur les comptoirs, à 137 1/2 à 138.

Le change étranger a été assez recherché quoique plusieurs acheteurs se soient tenus à l'écart à cause des variations de l'or. Les offres étaient nombreuses. On a vendu aux banques et aux banquiers 1000 livres, en traites commerciales, à 143 3/4; 16,000 livres clear à 144 1/2 à 145; 3000 livres, en traites connaissements, à 144 1/4; 7000 livres et 5000 livres à 145; 7000 livres clear à 145 1/4 à 145 1/2; 32,000 livres clear et No 1 à 141 à 146 3/4, 1000 livres No 1 à 145 3/4; 2000 livres à 145 7/8, 3000 livres et 3000 liv. à 146, 2500 livres à 146 1/8; 8000 livres de banque au même taux, 10,000 livres à 146 1/8 à 146 1/4 et 2000 livres à 146 1/2.

Dans les francs, 30,000, en change commercial No 1, à 3.90, 50,000 à 3.87 1/2, 100,000 au même taux, 50,000 à 3.90, 140,000 à 3.85, 150,000 de banque au même taux et 25,000, pour remises directes, au même taux. — Le sterling peut être coté nominalement à 144 1/2 à 145 les traites-connaissements, 146 à 146 1/2 le No 1 à première classe et 147 à 147 1/2 le change de banque; les francs, à 3 85 le commercial No 1 et 3 80 le change de banque.

Le change américain n'a pas varié. Les banques ont tiré sur New-York à 1/2 à 3/8 d'escompte—généralement à 1/2. Il y avait peu de change commercial; les opérations embrassent $180,000 sur New-York, à vue, à 9/16 à 1/2 d'escompte, $100,000 à 9/16 à 5/8, $50,000 à 9/16, $10,000, $30,000, $25,000, $10,000, $50,000, et $50,000 à 5/8, $12,000, à dix jours, à 1 1/8, $10,000 dito à 1 1/4, $25,000, à trente jours, à 1 5/8, $25,000 dito à 1 3/4, $10,000, à quarante-cinq jours, à 2 1/4 et $10,000, à soixante jours, à 2 5/8. Les cours du change commercial étaient, à la clôture, de 9/16 à 5/8 d'escompte.

La demande d'actions a été plus animée. On a vendu, au Board de midi, 25 actions du chemin de fer de Carrollton à $57, 10 de la banque de la Nouvelle-Orléans à $49 50, 125 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $31 75 et 10 de la banque des Citoyens, avec le dividende, à $164 50; au dehors, 35 et 50 de la banque de l'Union à $68, 70 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $35, 125 dito à $34 75, 250 du chemin de fer de Jackson à $8 62 1/2, 100 de la banque du Crescent City à $39 et 10 de la banque de la Nouvelle-Orléans à $42 50.

Il ne s'est vendu de bons de la ville ni au board ni au dehors. Les consolidés sont cotés à 93 à 94 1/2 et les émissions en faveur des chemins de fer à 80 à 82 1/2, suivant les coupons.—Les "sixes" de la Louisiane sont cotés à 68 à 70; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 80 à 82 1/2; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 80 à 82 1/2.

$1000, en billets du Trésor de l'Etat, ont été vendus, au board, à 94; $9000, au même taux, et $1000 à 94 1/4.—Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 60 à 62 1/2, et les billets du Trésor de l'Etat, à 94 à 96 cents.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi, 6 février 1867.

COTON.—La demande a été encore inactive ce matin, à l'ouverture du marché, ce qui fut de nature à la stimuler n'ayant transpiré, le mouvement a conséquemment langui durant toute la journée. Les assortiments offerts étaient de nature à suffire aux besoins des acheteurs, et les facteurs, en général étaient disposés à vendre, mais la plupart des premiers en vue de la fluctuation à laquelle le change est livré en ce moment, n'ont opéré qu'avec hésitation ce qui a été cause que les ventes ne se sont élevées qu'à 5000 balles, prises à des taux qui indiquent une tendance à une facilité plus grande encore, mais sans baisse notable. Quatorze courtiers ont pris part aux affaires. Tout en référant aux remarques ci-dessus nous répétons nos cotes d'hier soir, savoir: ordinary 28, good ordinary 29, low middling 30 cts et middling 31 cents.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1866..balles		102,082
Reçu aujourd'hui	4589	
" précédemment	519496	
		524085
		626067
Expédié aujourd'hui	1880	
" précédemment	329766	
		331646
		294421
Stock en mains à bord de navires non expédiés	[illegible]	
		294421

SUCRE ET MELASSE.—Les arrivages d'ouvrages ont diminué et, depuis hier, ils ne sont bornés à 180 boucauts de sucre et 356 barils de melasse. La demande de sucre et de melasse est bonne et les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 450 boucauts de sucre et 450 barils de melasse.—A bon près presque tous les approvisionnements en premières mains—le tout écoulé aux prix suivants: Sucre bon commun 12 1/2 cts la livre, low fair 12 3/4 à 12 7/8 cts, fully fair 13 1/2 cts, prime 13 3/4 à 13 7/8 cts, choix 14 cts, jaune clarifié 14 1/4 à 14 3/4, seconde 12 1/2. Bonne melasse 74 cts le gallon, prime 75 à 66, choix 78 cts.

Deux steamers sont arrivés hier, de l'Ouest, chargés de produits de cette contrée.

TABAC—Le marché est presque dépourvu de tabac et le peu qui nous reste de cet article n'offre pas un champ assez libre aux opérations de quelqu'importance. Seulement 100 boucauts en ont été reçus depuis le 1er janvier et ce mince renfort, aussitôt offert, a trouvé preneurs. Il y a en ce moment en ville, un certain nombre d'acheteurs pour l'étranger et les envois de la nouvelle récolte qui nous arriveront se vendraient promptement à des prix pleins. Nous reproduisons nos cotes antérieures.

Inférieur et lugs de rebut, léger et lourd, 2 à 5 cts, bon 4 à 5 cts, inférieur à commun leaf 6 à 7 1/2 c., medium leaf 7 à 9 cts, fair 9 à 11 cts, fin 12 à 15 cts, choice selection, cutters et balers 15 à 20 cts la livre.

FRET—Calme et les taux baissent. Ils sont de 1 et par livre de coton sur vapeurs pour N. York, 1 1/2 d sur steamers pour Liverpool et 9/16 d sur voiliers. Un navire a été pris pour Liverpool, hier à 9/16 d. Le taux pour le Havre est de 1 1/4 et sur voilier.

FARINE—Le marché aux farines est calme, mais stable et le stock de l'article est faible, et la demande, quoique locale, est d'une activité modérée avec offre des prix d'hier. Vente d'environ 2500 barils, dont 100 de fine à $10 25, $10 50, 10 62 1/2, et 10 87 1/2 sans marque $11, superfine à $11 62 1/2 et $11 75, double extra $13, triple extra $14 25, extra de choix à $15 25 et $16.

MAIS—La demande de mais est modérée et bien que le stock de l'article ait été réduit et qu'il soit très faible, il n'a été offert pour prix d'achat, aujourd'hui, que les taux les moins de vés d'hier. Ventes de 5950 sacs, dont 300, jaune et 500 de mélangé à $1 10, 100 de blanc mélangé à $1 12 et 1500 de blanc à $1 15 c le boisseau.

AVOINE — Approvisionnements réduits, mais marché calme. La demande de l'article est limitée, mais avec offre des prix d'hier. Ventes de 1850 sacs, à 90 cts le boisseau.

SON—Rare et peu demandé aux prix actuels. 100 sacs de l'article, en mauvais état, ont changé de mains à $2 les cent livres. Le son sain à 6 coule, en petits lots, à $1 25.

FOIN—Le stock de foin est faible; les arrivages de l'article faisant défaut, la demande en étant bonne, nous signalons au marché ferme.—Ventes de 300 balles à — Le prime de l'Ouest se vend en petits lots et au commerce à $33 à $35 le tonneau.

PORC—Nous avons à signaler un marché calme et des prix encore plus bas—une nouvelle baisse d'au moins ¼ cts la baril. Les premiers lots vendus ont été de 100 barils de Mess à 150 et 120 do à $22, à $22 50, et 150 cwt weight à $22 50 le baril. Subséquemment, il y a eu 646 demandes, mais des offres de $21 50 par 646 barils. Ventes en détail à $23.

BACON—Le marché est dépourvu d'épaules et de côtes. Quelques côtes desséchées, qui sont en ce moment entre les mains de commerçants, ne sont pas encore offertes aux acheteurs. Les jambons cuits sur le cours au chargement de [illegible] à 17 1/2 à 18 cts la livre.

SAINDOUX—Fort calme et l'article ne se vend qu'en détail à 13 à 13 1/2 la livre de premier tierces et en barillets 15 cts. Le saindoux en barillet est fort rare.

CAFÉ—Continue à éprouver une bonne demande et les commerçants ont recherché les marchandises de plus choix et les plus élevés cents pour le Rio fair à choix—Il y a de considérables de premières mains ouvertes à 17 1/2 pour le fair, 18 1/2 cts pour le good fair, 18 1/2 cts pour le prime et 18 1/2 cts, ou ce détails prix pour l'article de choix.

VIANDES VERTES—L'article est fort rare—dans le fait, il n'y en a pas en premières mains. Nous cotons les côtes desséchées, salées en sac à 14 1/2 cts, les épaules 9 1/2 à 9 1/4 cts la livre.

CHANDELLES DE STAR—De petites ventes se font au commerce à 17 cts pour celles de 12 onces, 18 cents pour celles de 13, 19 1/2 à 20 cents pour celles de 14 et 22 à 22 1/2 pour celles pesant de poids plein.

BŒUF—Le bœuf mess du Texas se vend en détail $15 à 16.

RIZ—Nous cotons en ce moment le riz de l'Inde à 9 cts, celui de la Louisiane à 9 à 10 cts celui de la Caroline 10 cts.

SEL—Nous cotons le Liverpool gros [illegible] cargaison à raison de $1 70 à $1 75 comptant sec pour le nouveau et $1 35 le sec pour le vieux. Le nouveau en détail par plusieurs [illegible] à $1 85 le [illegible] vieux au même taux à $1 50, le gros en entrepôt, $2 à $2 60, en magasin. Il a été fait dans des entrepôts de [illegible] des ventes aux prix ci-dessus. Le vieux sel vaut 10 à 25 cts le sac de moins, selon son ancienneté.

BEURRE—Fort approvisionnement et bonne demande à 40 à 46 cts la livre de beurre du Nord, celui de l'Ouest 20 à 35 cts.

FROMAGE—L'article est rare, mais les envois commencent à nous en arriver plus fréquemment. Le bon fromage de l'Ouest est en demande à 19 à 18 cts, le bon fromage du Nord 16 à 20 et le dairy anglais 20 à 21 cts.

WHISKY DE L'OUEST—Il ne se fait dans cet article que des affaires en détail à 2 1/2 par le gallon selon la qualité et la preuve.

CORDE D'EMBALLAGE—Les commerçants remplissent les ordres moyennant 17 c la livre.

PROVISIONS NAVALES—Ces articles sont rares à $2 50 la livre de résine No 3; $3 50 à $1 pour le No 2 et $6 pour le No 1. Le esprit de térébenthine commande 52 1/2 à 65 cts le gallon.

CUIRS—Approvisionnements limités. Les prix courants aux ventes en détail à vendre 10 à 10 1/2 cts, les séchés 13 à 14 cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Les commerçants remplissent les ordres qu'ils reçoivent de la campagne à raison de 22 cts la yarde de l'article en rouleaux et en balles 23 cts.

SACS EN PITRE—Les sacs de cette espèce se vendent 26 1/2 cts la pièce.

FARINE DE MAIS—Il s'en est vendu au débarcadère, 300 barils—séchée au four—en deux lots égaux, à $5 75 le baril. Ventes en détail à $6.

LAINE—L'article est en demande active et n'existe qu'en faibles approvisionnements. Les ventes ont lieu à 12 à 15 cts pour la laine pleine de glouterons, 15 à 20 cts pour celle de la Louisiane, 23 à 28 pour celle du Texas et 35 à 40 cts pour la lavée.

GATEAUX DÉGRAINES DE LIN—Commandent $37 50 le tonneau, livrés à bord.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent $4 à $5 75 le baril, les oignons $5 50 à $6, les pommes $7 à $9, les haricots blancs $7 à $10, la choucroute $8 à $9, les œufs $30 à $36 le baril, les poules $8 à $9 la douzaine, les oies $11 et les dindes $24.

Marché aux Bestiaux.
Jefferson City, 7 février 1867.

Arrivé hier—63 bœufs du Texas, 115 bœufs de l'Ouest, 97 cochons, 131 moutons.

Vendu—114 bœufs du Texas, 37 bœufs de l'Ouest, 13 veaux et vaches à lait, 77 cochons, 17 moutons et 4 vaches à lait.

A vendre—38 bœufs du Texas, 151 bœufs de l'Ouest, 197 veaux et vaux d'un an, 277 cochons, 150 moutons, et 16 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,		— à	12
do	do 2me qualité, do	— à	10
Bœufs du Texas, de choix, par tête		55 à	60
do	do 2me qualité, par tête	35 à	45
do	do 3me qualité, par tête	20 à	30
Cochons de l'Ouest, par liv.		9 à	—
do	du pays do	— à	—
Moutons du Texas, en lots, par tête		4 50 à	5
do	de l'Ouest, choix par tête	— à	10
do	du pays, par tête	— à	—
Vaches à lait, de choix, par tête		75 à	100
do	de 2e qualité, par tête	50 à	60
Veaux, par tête		10 à	15
Veaux d'un an, par tête		16 à	20

SERVICE FUNEBRE

Un service funèbre sera célébré le samedi 9 février courant, à sept heures et demie du matin, par le Révérend Père Turgis, à la chapelle mortuaire, au coin des rues Conti et Remparts, pour le repos de l'âme de SERAPHINE LENES épouse de Charles E. Lènes. Les amis et connaissances des familles Lènes, Bermudez, Peralta, Adams, Desmaret et Correjolles sont priés d'y assister. De la part de son époux.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré le jeudi, 7 février, à huit heures du matin, par le révérend père Chalon, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de HENRIETTE TURPIN, née Trémoulet. Les parents et les amis de la famille sont priés d'y assister.

Fabrique d'Eau de Seltz ET D'EAUX MINÉRALES DE LA LOUISIANE.

TREMOULET & LETOREY

74......RUE POYFARRE......74

Les ordres pour l'EAU DE SELTZ, laissés à la Fabrique ou aux endroits ci-après désignés, seront promptement exécutés, sans frais de charroi. [illegible] DUCATEL, rue Carondelet, No 2 [illegible]; F. J. POELMAN, coin des rues Magasin et St André; J. H. POPE, au coin des rues Jackson et Prytania; ERNEST TURPIN, rue de la Vieille Levée No 93; A. A. PEYCHAUD, rue Royale, No 90; J. E. SOLARI, au coin des rues Royale et St Louis; M. MARTIN, rue de Chartres, No 179; P. BARTHE, au coin des rues Ursulines et Dauphine; J. ELAMBIAS, au coin des rues Royale et Espagne. 7 fév—1m

Avis.

La société existant en cette ville sous la raison de E. MESNIL & CO. a été dissoute le 31 janvier 1867 d'un consentement mutuel. L'un ou l'autre des associés signera le nom de la société, pour la liquidation seulement. Signé E. MESNIL, associé, G. CHAPUS, do. 7 fév—3

AVIS est par le présent donné aux personnes qui ont des réclamations à faire contre la Maison E. MESNIL & CO, de les présenter immédiatement pour être payées, et à celles qui lui doivent, de venir régler au No 30, rue Vieille-Levée, au premier. 7 fév—3

Notice.

LES personnes qui pourraient avoir des réclamations contre l'ancienne Société Tourné & Souberbielle, ainsi que celles qui doivent à ladite Société, sont priées de se présenter pour règlement, dans le délai de [illegible], au No 37, rue Carondelet. Nouvelle-Orléans, 7 février 1867. 7 fév—3t

Docteur BIANCHINI.

CONSULTATIONS tous les jours, les dimanches exceptés, de MIDI à DEUX heures, rue Royale, No [illegible], entre St-Louis et Toulouse. Prix de visite en dedans de l'ancien carré de la ville, deux piastres. Le Docteur ne prend pas d'abonnement A L'ANNÉE, mais fait payer PAR VISITE. 7 fév—1m

IMPORTATION DIRECTE.
1867........PRINTEMPS........1867.

Marchandises Nouvelles en Gros.

J. LEVOIS & CO.,

Ont ouvert leur assortiment de marchandises de printemps et offrent aux marchands un choix remarquable des produits des meilleures fabriques d'Europe,

AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ —ET— Aux Conditions les plus Libérales.

JACONATS IMPRIMÉS français et anglais, PERCALES do do, BRILLANTES do do, ORGANDIS do do, NANSOU do Articles nouveaux, DESINDES et GINGAS, BATISTE FIL imprimée, TOILE IMPRIMÉE pour chemises, JACONATS unis et mille raies, INDIENNE A RIDEAUX, BOBINET et MOUSSELINE à moustiquaire, BALMORALS D'ETÉ et JUPONS PERCALE.

Une grande variété de Barèges nouveaux.

COTONNADE D'ÉTÉ nouveauté, COUTILS français et anglais, fantaisie, DUCKS et COUTILS unis, DRAP D'ÉTÉ, BATISTE DE LAINE qualité extra, ALPACA 6/4 pour vêtements d'hommes, CHEMISES CHARVET.

—ET— Un assortiment complet de COTONS BLANCS ET TOILES Des meilleures marques. J. LEVOIS & CO. 2 fév—1m Coin Canal et Bourbon.

Porc; Bœuf, &c. &c.

500 barils PORC MESS première marque, 50 barils BŒUF MESS extra de Dounlick, 200 caisses CHANDELLES Star, de 14 onces, 250 do AMIDON de [illegible] Fox, 200 do VIN de Bordeaux, 100 paquets boette d'emballage, A vendre par OSCAR BERCIER & Co. No 60, rue des Magasins. 7 fév—3f

OPERATIONS ET CONSULTATIONS.

Le Dr JAMES P. KNAPP, chirurgien dentiste, se chargera des opérations que désireront ses anciens clients et de telles autres que ses occupations lui permettront d'accepter. On peut le consulter sur toutes les maladies de la bouche et des dents. Il indiquera aux personnes qui n'auront pas la connaissance ceux de ses confrères qui auront acquis le plus d'habileté dans les cas spéciaux dont il s'agira. 7 fév—3m No 15 rue Baronne, près Canal.

AVIS.

AVIS est donné que Paul A. Osborn a révoqué, cancelé et annulé toutes les procurations et autres documents par lesquels il avait autorisé Daniel C. Osborn de vendre ou disposer des propriétés de la succession Winy Hubbard—succession dont le soussigné est un des héritiers. Nouvelle Orléans, 6 février 1867. 7 fév—3 P. A. OSBORN.

A Louer,

Le magasin No 44 rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane. S'adresser à M. FAYRO, rue Douane No 36. 7 fév—6f

Maison à Louer, Avec ou sans son ameublement.

A louer, à des personnes qui présenteront les garanties satisfaisantes, la commode et agréable maison située rue Royale, No 217, avec ou sans ses meubles qui le désirent. [illegible] S'adresser à CUSACHS & ODDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 7 fév—1f

A vendre pour cause de départ, GROCERIES.

Une belle grocerie bien [illegible], pour plus amples informations s'adresser rue Ste Anne, No [illegible]. 7 fév—4f J. B. CORNIBÉ.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 6 février 1867.

A l'ASSEMBLÉE [illegible] des Directeurs tenue [illegible] un DIVIDENDE [illegible] payable [illegible] LUNDI [illegible]. [illegible] DELERY, Caissier.

Nouveaux Articles de Fantaisie DONT L'OUVERTURE VIENT D'AVOIR LIEU Au No 57 de la rue Royale.

UN grand choix de NOUVEAUTÉS DE PARIS, en [illegible] UNE GRANDE VARIÉTÉ [illegible] ÉVENTAILS, PLUMES, SATIN [illegible], GANTS, [illegible] BOUCLES DE CEINTURE [illegible] COLLIERS, PERLES [illegible] BOUTONS, [illegible] CHEMISES [illegible] ÉCHARPES. [illegible]. 6 fév—1m J. DEMERS, Jr. Rue Royale, No 57.

AVIS

Le capitaine et les consignataires de la barque française FRANCE ET MEXIQUE ne seront responsables d'aucunes dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. C. CAVAROC & CO. 6 fév—3 16 rue Royale.

AVIS.

LA société O. CASANAVE & FRÈRES est dissoute [illegible]. O. CASANAVE, J. [illegible] CASANAVE, P. CASANAVE. Nouvelle Orléans, 5 février 1867. 6 fév—3t

Demande de Professeur.

ON demande un Professeur de Français, à l'Institut Marthe, rue du Bayou No 298. 6 fév—6

Demande d'ouvrier horloger.

ON demande immédiatement un ouvrier horloger au No 40 du Passage de la Bourse.

A vendre.

UNE DISTILLERIE de [illegible] à vapeur, [illegible]. S'adresser au No 57 de la rue Bienville. Bureau No 98 et 270 de la rue Tchoupitoulas. PHILIP HOEZEL.

CHARBON. CHARBON.

CHARBON PITTSBURG, CANNEL et ANTHRACITE, à vendre à plus bas prix du marché, par W. G. COYLE & Co. [illegible], No 142. Dépôt au coin des rues Magasin et Girod. 6 fév—5m

$25 DE RECOMPENSE à qui me ramènera UN CHIEN [illegible] ou me donnera des renseignements qui me le feront recouvrer [illegible] Esplanade No 57. R. W. ADAMS. 5 fév—3 Commercial Place No 25.

Salle de la Société Crescent de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Nlle-Orléans, 5 février 1867.

LES officiers, les membres actifs et honoraires de cette Société sont requis d'assister à la réunion spéciale qui aura lieu dans la Salle de la Société (Salle de la Parlerie) rue des Remparts entre les rues Dumaine et St Philippe JEUDI 7 du courant, à 8 heures précises du soir. L'exactitude est requise. Par ordre du Président. CHAS E. LENES, secrétaire. 5 fév—3f

Bracelet perdu.

PERDU en revenant du Théâtre de l'Opéra à la rue du Canal un bracelet en cheveux avec un médaillon, contenant un portrait d'homme. Une récompense de cinq piastres sera donnée à la personne qui le rapportera au bureau de la Compagnie d'Assurance des Citoyens, rue Carondelet No [illegible]. 5 fév—3f

Grands Vins! Grands Vins! CHATEAU PAPE CLEMENT! LA MISSION!

LES soussignés sont les seuls agents à la Nouvelle-Orléans des célèbres vins du château Pape Clément et reçoivent aussi les vins de la Mission de Célestin Chiapella à vendre: [illegible] caisses, [illegible] chaq., Pape Clément 1864. [illegible] Haut Brion La Mission. Voir MAIGNAN & F. LABORDE. 5 fév—6f PP 23 et 25, rue Bienville.

☞ Le capitaine et les consignataires de la barque française PRINCE DE MONACO, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. Voir MAIGNAN & F. LABORDE. 5 fév—3f 23 et 25, rue Bienville.

Combustible à très bas prix.

AFIN de mettre le Coke à la portée de tout le monde, la Compagnie du Gaz le livrera dorénavant, sans frais de charroi, dans tous les quartiers de la ville, entre les rues Fort et Cinquième, et du fleuve à la rue Galvez. Le prix actuel est fixé à quarante cents le baril. 5 fév—6f W. S. BROWN, trésorier.

Marrons! Marrons!

30 BARILS Marrons véritables de Savoie, 1re qualité. En débarquement et à vendre par ANT LANATA. 5 fév—4 9 et 11 rue Jefferson.

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DÉPART.

Mme. SOPHIE SEEUWS, 53 Rue Royale, encoignure Bienville.

A l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle quittera définitivement les affaires après la saison de printemps, et qu'elle vendra son bel assortiment de marchandises au prix coûtant et même au-dessous du prix coûtant. Mme Sophie Seeuws engage les Dames qui voudront profiter d'une bonne affaire à venir voir ses marchandises avant de faire leurs achats ailleurs. 2 fév—1m

LA Société existant sous la raison CASTAING & CELLES, architectes, est dissoute d'un commun accord, à partir du 1er février.

M. A. CASTAING reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires. Les personnes qui ont des réclamations contre la dite Société, s'adresseront No 51, Passage de la Bourse. A. CASTAING, 1 fév—6f J. A. CELLES.

J. A. CELLES.
Architecte et Entrepreneur,
20......RUE CARONDELET......20.
1 fév—3m

AU JARDIN UNIVERSEL.

Grande Exposition de plantes exotiques et indigènes.

RUE ST-CHARLES, SOUS LE MASONIC HALL

M. MAGNE, horticulteur de Paris, met en vente privée un beau choix de PLANTES à fleurs et ARBRES fruitiers. Mille ROSIERS greffés et francs de pieds, les plus belles variétés connues jusqu'à ce jour. Toutes ces plantes sont numérotées, étant en fleurs. Immense collection de BULBES et OIGNONS à fleurs. Echantillons de POIRES naturelles, provenant de nos [illegible]. Le tout sera vendu à des prix modérés. Des catalogues seront délivrés aux personnes qui en feront la demande. 1er fév—8

AVIS.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société ville, sous la raison BARNETT & BOUSQUET, et ont [illegible] magasin No 51 de la rue Conti, entre les rues Chartres et Royale, [illegible]. M. BARNETT Jr. 1er janv—1m FELIX BOUSQUET.

MAURICE BARNETT Jr. FÉLIX BOUSQUET.

Barnett & Bousquet, MARCHANDS DE Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie, Cordiaux, Amers, Champagne, Conserves, &c., 51......RUE CONTI......51. NOUVELLE-ORLÉANS. 31 janv—1m

Marchandises Nouvelles DE PRINTEMPS.

F. G. BARRIÈRE & Co,

135......RUE DU CANAL......135

Nous venons de recevoir par les derniers arrivages, et nous continuerons à recevoir pendant la saison, une grande variété de MARCHANDISES DE PRINTEMPS sur lesquelles nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne. Notre stock se compose des articles suivants:

TOILES d'Irlande, 4/4, de Courtrai, de Paris, à caleçon, à taies d'oreiller, toutes largeurs. DAMASSE FIL, 8/4 à 10/4. NAPPES damassées de 8/4 à 20/4, et SERVIETTES, bords couleurs. SERVIETTES damassées 5/8 à 4/4. ESSUIE MAINS Huckaback. OUVRÉ Huckaback, œil de perdrix, de Russie. TOILE à tamiser. COURTEPOINTES 10/4 à 14/4, couleur, [illegible]. BOBINET uni et façonné de [illegible] à 120 pouces, pour moustiquaires. MOUSSELINE [illegible] 4/4 pour rideaux, à moustiquaires. BRIN FIL à carreaux. COUVERTURES de 10/4 à 14/4. DESINDES unis et à carreaux. PERCALES françaises imprimées. PIQUÉS blancs et jaunes imprimés. BRILLANTES français. JACONAS français et anglais imprimés. ORGANDIES. BATISTES imprimées. TOILES pour chemises.

—Articles Blancs.—

MULLS & NANSOOKS anglais et français. JACONAS rayés et à carreaux. NANSOOKS do do. MOUSSELINES françaises 4/4 8/4 6/4 et 4/4. MULLS à la Suisse. MOUSSELINE Gipsey. PERCALE croisée et rayée de l'Inde. BRILLANTES. TARLATANES blanches et couleur. BAREGE GRENADINE couleur [nouveau genre]. ALPACAS à carreaux et rayés, do imprimés. MOZAMBIQUES. BAREGES GRENADINE brodés et rayés fond noir. GRENADINES noires 3/4 à 8/4. MOUSSELINES DE LAINE, 4/4 à 6/4. TAMISE. BOMBAZINE. ALPAGA noir 4/4 à 6/4. SOIE noire. [des meilleures fabriques]. de couleur à grande carreaux. MOUCHOIRS variés et rayés pour dames et messieurs. BAS et CHAUSSETTES, une grande variété pour dames, enfants et messieurs. Nous vendrons tous les articles aux prix les plus réduits. Venez et examinez par vous-mêmes. F. G. BARRIÈRE & CO. 3 fév—1m 135 Canal.

Succession Joseph Isidore Dupouilly.

LES personnes qui ont des réclamations contre la dite succession, sont priées de les présenter [illegible] F. H. MONSSEAUX. Nlle-Orléans, le 1er février 1867. 1 fév—5

Banque de l'Union de la Louisiane.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs [illegible] un dividende [illegible] payable [illegible] LUNDI [illegible]. 1 fév—2 GEO. A. FREKET, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Au coin des rues de Camp et Gravier.

UNE élection de Directeurs, pour [illegible] aura lieu [illegible] heures de l'après-midi. J. P. ROUX, secrétaire. 29 fév—1m

Département des Travaux Hydrauliques. BANQUE DU COMMERCE DE LA N. O.

UNE élection de neuf Directeurs de [illegible] LUNDI [illegible]. [illegible] S. E. PEREY. 1er fév—1m

AVIS AUX POMPIERS.
E. GIRARD & COUTEUX,
33, rue de Chartres, encoignure Douane,

Viennent de recevoir un assortiment de FLANELLES bleues et rouges, pour chemises de parade et de travail. — AUSSI — Des CACHEMIRES blancs et rouges. 3 fév—6f

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHÉ.

Vente en Gros et en Détail.

UN grand choix de marchandises sèches, françaises, anglaises et américaines [illegible] vendues au plus bas prix. [illegible] M. REIMAN. 29 jan—6m Rue d[illegible] Canal, No 1[illegible].

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERMIER.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures embrassent le programme [illegible]. L'Anglais, le Français et la Tenue des livres y sont enseignés simultanément. L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à des conditions particulières. Les prix d'admission sont de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves. Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles. LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des livres et le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix $5. Le Collège est situé rue Hôpital, No 134 entre Dauphine et Bourgogne. 26 fév—1m M A D.

Nouveautés, Articles d'Enfants.

MADAME CLEMENCE GUERIN,
Ci-devant rue du Canal No 159.

Maintenant rue de la DOUANE No 138, au Premier. 11 janv—1m

AVIS.

LES personnes qui peuvent avoir des réclamations contre les successions de Pierre Casanave et de son épouse Rose Beraquin, sont notifiées d'avoir à présenter leurs comptes au soussigné héritier et agent des autres héritiers, [illegible] des [illegible] ST-FELIX CASANAVE. Rue Bourbon, No 88, entre Conti et St Louis. 1er fév—10f—D

Avis de Société.

M. GABRIEL PASCAL, ayant été admis comme associé dans ma maison, à partir du 1er courant, la raison sociale sera J. B. VANHORN & CO. Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1867.

J. B. VANHORN. GABRIEL PASCAL.

J. B. VANHORN & CO.,
Nos 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, et 91, 92, rue Poydras.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES et AGENTS de la célèbre marque de whiskey [illegible] ayant constamment en mains: Porc et Bœuf en barils, Viandes fumées et salées, Jambons, Graisse de choix en tierçons et en barillets, Farine, Chandelles, Savon, Amidon, Sucre, Mélasse, Café, Riz, &c. &c. — Aussi — Avances libérales seront faites sur consignations de coton, sucre, mélasse et autres produits, à nos amis de New York. 27 jan—1m

Aux Grocers.

NOTRE Vendeur de Biscuits nous ayant quitté sans nous donner compte de nos boîtes, nous prions nos clients de ne délivrer les boîtes marquées C. MARCHAL & CO, qu'aux conducteurs porteurs d'une carte marquée de notre nom. Les personnes qui désireraient continuer à prendre de nos biscuits voudront bien nous envoyer leurs ordres et ils seront ponctuellement servis. C. MARSCHAL & CO. 3 fév—7f 128 Dryades.

PHOTOGRAPHIE.

Réduction de prix à la galerie de McPherson RUE DU CANAL, No 132.

CARTES de visite à $2 00 la douzaine. Opalypes, Ambrotypes et toutes espèces de Photographies parfaitement exécutées, à des prix très réduits.—Venez [illegible]. 30 janv—1m W. D. McPHERSON.

Gants à bas prix.

VERITABLES GANTS JOUVAIN, en peau de chevreau, de toutes les couleurs, unis et brodés. Pour dames......$1 30. Pour messieurs......$1 75. Venant d'arriver et un peu tard pour la saison, Aux magasins de marchandises à bon marché de DANZIGER, Rue du Canal, No 163, Et Rue Royale, No 236, coin St-Philippe. 30 janv—

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1867.

ÉTANT sur le point de me retirer pour cause de santé, je préviens toutes les personnes à qui je dois ou qui me doivent, ainsi que celles qui auraient des réclamations à faire valoir contre moi de se présenter à l'encoignure des rues Remparts et Dumaine, No 202 (à la Tuerie), pendant les trente jours qui suivront cette date. 30 janv—1m LUIGI VERDA.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1867.

LA société qui existait entre les soussignés a été dissoute, d'un commun accord, le 31 janvier 1867. L'un ou l'autre des associés signera le nom de la société pour la liquidation seulement. J. E. DENIS, JNO F. LEWIS.

J. O. DENIS continue les affaires de commission et de banque en général, au No 36 de la rue de [illegible]. 30 janv—1m

ST. LEON DESTEZ,
COURTIER,
65......RUE TOULOUSE......65
Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous soins ou à la location des maisons et magasins. [illegible]

Machine à vendre.

UNE très belle machine à vapeur de la force de [illegible] avec accessoires [illegible] au comptant ou à termes. S'adresser au coin des rues Claiborne et Orléans. 1m

GRAND ENTREPOT DE TAPIS

VENTE DE CLOTURE:

M. R. HAGGERTY,

133......RUE DU CANAL......133

Stock de MARCHANDISES SECHES (de printemps) de France, d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse, de Suisse, de Belgique et de Saxe.

Vente d'ouverture de Marchandises de printemps, pour clore de suite.

Venant d'être reçu par les steamers "Alhambra" et "Gladiator", de Liverpool, et le barque "Union", du Havre, le plus grand stock de MARCHANDISES DE PRINTEMPS qui ait jamais été importé par une maison de détail de cette ville. L'attention des acheteurs qui veulent avoir toute la valeur de leur argent est appelée sur ces articles qui sont réellement magnifiques.

Regardez les prix avant d'acheter ailleurs.

JACONATS français, ORGANDIS français, PERCALES françaises, MOZAMBIQUES françaises, LINOS français, BAREGES BRODÉS français, GRENADINE soie noire, BRODÉE en couleurs, GRENADINES, LAINES, PLUMETIS, GRENADINE LAINES PEKIN broché, LINOS PEKIN imprimé. CHINE MOIRE. 2,500 pièces BAREGES assortis, PLAIDS, CHINE, brodé, broché, imprimé, à dessins, &c. &c. BAREGE à fond noir, brodé en couleurs, BAREGES à fond blanc, brodé en couleurs, TISSUS GRENADINES BAREGE anglais, DENTELLES Cluny, VOILES dentelle Cluny, POINTS dentelle, ROTONDES pour demoiselles, POINTES Cluny, CHALES Grenadine, Anglo et Diane, CHALES [illegible] [illegible] DENTELLES et [illegible] BANDES [illegible] brodées, BORDS et ENTREDEUX jaconat et mousseline suisse, MOUCHOIRS batiste brodés, GANTS peau de chevreau, RIDEAUX dentelle, MOUSSELINES brochées et Jacquard, MOUSSELINE suisse, 6/4, 8/4, 10/4 pour robes et robes.

600 pièces BOBINET 90 et 108 pouces. L'attention spéciale des familles est appelée sur ce dernier article; il est d'un tissu durable extrêmement fin, semblable en qualité à celui qui était importé avant la guerre. ARTICLES EN TOILE de toute espèce. SOIERIES—Un très joli stock de SOIERIES unies, noires et en couleurs. SATINS—MARCELINES, FOULARDS, BOMBAZINES. 1,000 DEVANTS DE CHEMINÉES anglais, de Cressey, nouveaux dessins. COUVERTURES de tables et de pianos, COURTEPOINTES en piqué. COUVERTURES anglaises, FLANELLES anglaises et FLANELLES des Welsh, FLANELLES gaze et soie. 4,000 douzaines BAS et CHAUSSETTES anglais et allemands, et pour les demoiselles et les enfants, BAS en fil de Lisle. 5 à pièces DAMAS tout laine, et coton et laine, à rideaux. Un choix complet d'ARTICLES DE MENAGE. Les acheteurs sont invités à venir examiner ce beau stock qui sera vendu à bon marché et vaut, débarque, à [illegible]. M. R. HAGGERTY, Rue du Canal, No 133. 25 janv—1m Bâtisse Touro.

Grand Magasin de Toiles, VENTE DE CLOTURE.

Importation directe.

M. R. HAGGERTY,

133......RUE DU CANAL......133

Venant d'être reçu par les steamers *Alhambra* et *Gladiator*:

200 pièces TOILE d'Irlande 4/4, au prix coûtant. 100 pièces BATISTES imprimées. 50 pièces TOILES à chemises. 50 pièces TOILES 11/4 et 12/4 à draps. 200 douzaines MOUCHOIRS batiste assortis. 50 pièces DAMAS bl. de table assortis. 100 douzaines SERVIETTES toile et damas. 200 douzaines SERVIETTES turques unies. 20 pièces NAPPES damassées. 100 douzaines DOYLIES damassées. 50 pièces DIAPRÉS œil de perdrix, tout fil. 50 pièces DIAPRÉS d'Ecosse, tout fil. 50 pièces HOLLANDES blanches, noires et unies. 50 pièces TOILE de Bay. 20 pièces GINGAS fil. 50 pièces TOILES blanches à moustiquaires. 100 pièces TOILES blanches à moustiquaires pour lits et hôpitaux. 25 pièces TOILES grises à moustiquaires, pour nègres. 200 pièces BRITANNIAS. 20 pièces ESTOPILLAS. 100 pièces BATISTES d'Irlande, blanches. 100 pièces BATISTES françaises, blanches. 50 pièces TOILES à taies d'oreillers. 50 caisses COUVERTURES de tables et nappes, à bords rouges. 25 pièces TOILES françaises à chemises. 60 douzaines DEVANTS DE TOILE, tous prix. COUTILS blancs. DUCK blanc. COUTILS fantaisie à raies. LINGE DE TABLE, en damas. HUCKABACK à serviettes.

Un assortiment complet de tous les articles de marchandises sèches.

Des avantages extraordinaires seront offerts aux marchands et aux planteurs qui sont spécialement invités à venir [illegible] nos prix avant de faire leurs achats ailleurs.

200 pièces TOILE épaisse 10/4, de 24 yardes, pour familles, article pur, blanc, à $1 le pièce. 50 pièces TOILE épaisse à draps, garantie pur fil, à $1 la yarde. M. R. HAGGERTY, Rue du Canal, No 133. 25 janv—1m

A Vendre par
A. ROCHEREAU & Co,
16 & 18, rue Saint Louis.

10 QUARTS pipe EAU DE VIE Castillon 1815. 1 fév—6f

VENTE DE DRY GOODS A BON MARCHÉ.

Pepin, Turcotte & Justus,
131......RUE DU CANAL......131

Commencent d'écouler leur stock, sans égard aux prix coûtant. SOIERIES, POPELINES, FLANELLE DU HAVRE, CONFECTIONS, &c, ET MARCHANDISES DU PAYS en gros et au détail. 12 janv—1m

GRANDE REDUCTION.
Gants Jouvin à $2.

Le soussigné offre à vendre le véritable JOUVIN à $2 la paire.

Importation directe de CHEVEUX des maisons D'ANGUY, PELLERET et VANIER. Toutes sortes de Fournitures pour Coiffeurs. PERRUQUES DE THEATRE ET DE BAL, pour louage et à vendre. Aussi—Grand assortiment de CANNES FRANÇAISES, PARAPLUIES, OMBRELLES, RÉQUILLES &c., &c., &c.

PARFUMERIE FRANÇAISE. Bel assortiment de PIPES écume et racine, MASQUES, SOIE, GROTESQUES, &c. Grande nouveauté. J. G. BERMEL, 2 fév—6f Sous l'Hôtel St Charles.

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &c., constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins à mais et à farine, patentées de Coleman. THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9, 10 nov 66—1y PP à côté du Masonic Hall.

PLUS DE MAUX DE DENTS.
E. RABANNE,
Chirurgien-Dentiste,

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues Ste-Pierre et Royale. ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE. Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. A. M. à 3 h. P. M. 8 fév—1m

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,

a transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, une maison après la rue du Canal, côté de Lopez. [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
[illegible]......RUE DU CANAL......[illegible]

Entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dentaires. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 20 jan—1m PP

J. A. De HART,
DENTISTE,
17......Dauphine......17
29 nov—1m Près Canal.

Fin de Saison!

LES soussignés ont le plaisir d'annoncer à leur nombreuse clientèle et au public en général qu'ils mettront en vente, à partir de ce jour, leur assortiment de VETEMENTS D'HIVER TOUT FAITS, Pour hommes et enfants, à 25 pour cent au-dessous du cours.

Aussi : Un bel assortiment de Chaussures. En outre, ils vendront à très bas prix, un lot de Draperies, Casimir Française, en tous genres.

Nota—MM. les tailleurs sont priés de venir examiner ces draps qui leur seront vendus à des prix exceptionnels. CORNIBÉ & LEBLANC, 285, rue Vieille-Levée, entre Ursulines et St-Philippe. 30 nov—1m Nouvelle-Orléans.

WM ARMSTRONG, ci-devant quincaillier à la Nouvelle-Orléans, désire [illegible] marchands-commissionnaires de Mobile, Pan [illegible], Philadelphie, [illegible] des commandes pour tout genre d'articles du Quincaillerie Machines, [illegible] Ferme tels que Chaudières dites françaises, [illegible] Presses, Cannes-rolles, [illegible]. Prendra des commandes pour tous autres articles fabriqués dans le Nord. Agent d'une Fabrique de Pompes de terre à bas [illegible]. 20 janv—6m

Marchandises sèches étrangères
Reçu par les derniers arrivages d'Europe et en voie de déchargement:

BONNETERIE allemande, écrue, blanche et cardée de toutes grandeurs et qualités, CHEMISES de peau en coton, CHEMISES de peau en mérinos imitation, GINGA fil à habits, 1 sur 1 et 2 sur 1, LISTADOS fil, COUTILS fil, écrus, blancs et fantaisie, SERVIETTES et NAPPES en toile, COUTILS Union fantaisie, TOILE blanche d'Irlande, pièces de 36 et 12 yardes, TOILE Union blanche, TOILE à blouses, TOILE d'Espagne, TOILE de Blaye, DUCK écru, TOILE élastique, TOILE à draps, DUCK à habits, MOUSSELINE blanche, Jacquard, damassé et à raies, TAPE CHECKS blancs, pièces de 10 yardes, JACONAS blancs, NANSOUS, MULLS suisses blancs, IMPERIALS, BATISTE simple fine, BOBINET de 90 et 108 pouces, TOILE blanche et toile écrue à moustiquaires, LAPPETT SKIRTING, TARLATANS blancs et en couleur, MOUCHOIRS batiste, do coton imprimé, do Rosa à bords, do Madras, TOILE du Nord, demi toile, GINGHAMS et TOILE du Nord rabat, SOIERIES noires, ALPACAS do, DRAPS do, DRAPS d'Italie, VELOURS coton noir, DAMAS à rideaux, SILESIAS teintes, TICKS coton,

— Egalement — FIL d'Alexandre, en bobine. A vendre, droits payés ou en douane, par CRAMER & CO, 1er janv—1m Rue de la Douane, No 46.

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY.
Bureau central: rue du Camp, No 21.
DÉPOTS

au No 13 de la rue Crossman, aux Nos 71 et 73 de la rue Front, aux Nos 19 et 21 de la rue St Thomas, au No Victoire; ainsi qu'aux Nos 45 et 47 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain. A. W. BOSWORTH, Président, JNO F. FRANZ, Surintendant, WM. VOLCKMANN, Surintendant adjoint. 5 fév—6f

Avis.

ON demande une personne qui serait disposée à partir pour France un peu avant l'ouverture de l'Exposition, et qui pourrait disposer d'un capital de cinq à six mille piastres pour se joindre à une entreprise dont le succès est certain. [illegible] S'adresser à M. PEIRAT, [illegible] Bourgogne. 5 fév—6

Avertissement! Avertissement!

WHISKY DEXTER.

Ayant appris d'une bonne source que des individus du TEXAS, de la LOUISIANE, de l'ALABAMA et d'autres Etats font emploi de notre marque de CONTREFAÇONS, CÉLÈBRE MARQUE DE WHISKY DEXTER, nous prévenons nos bons quelques avons employé des AGENTS SPECIAUX qui sont chargés de poursuivre... PUBLIC NE SOIT LA VICTIME DE CES DANGEREUSES IMITATIONS.

Celles-ci sont faites de mauvais rhum doté de l'arôme et des HUILES ESSENTIELLES, ce whisky, pris en assez forte quantité, devient un POISON. Le VERITABLE article est fabriqué comme par les employés qui nous sommes de notre service depuis nombre d'années. Rien ne sera négligé pour conserver la QUALITÉ, la PURETÉ et pour POURSUIVRE tous les CONTREFACTEURS, avec rigoureusement que la loi le permettra. Une réputation qui est le fruit de vingt-cinq ans de travail et d'expérience, sera énergiquement défendue. Nos étiquettes sont bientôt faites par nos barriques et quinconques s'imitera d'exposera aux DOUBLE POURSUITE. Edmund Dexter & Sons.

DRY GOODS
L. H. RICHARD,
No 46, OLD LEVEE STREET,

Vient de recevoir un assortiment complet de marchandises de Printemps FRANÇAISES, ANGLAISES, SUISSES, ALLEMANDES et BELGES, aux plus bas prix du marché. 31 janv—1

Mme BOUMARD, de Paris,

A l'honneur d'informer les dames et le public en général qu'elle a transporté son établissement de CORSETS, [illegible] rue du Canal No 200, à la même rue No 215, [illegible] où elle continuera à exécuter toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier. [illegible]

AVIS.
Succession de A. P. A. LEQUIN.

LES personnes qui pourraient avoir quelque réclamation contre la dite succession, sont priées de la présenter, et celles qui doivent, de payer au soussigné, mandataire des héritiers de feu A. P. Lequin. Nlle-Orléans, le 31 janvier 1867. J. D. BEAUMÉ. 31 jan—fév 2,4,6,8 et 10 Rue Chartres 1[illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 29 janvier 1867.

UNE élection de neuf Directeurs de cette banque, pour les actionnaires, aura lieu, conformément à la loi, le [illegible] heures [illegible]. 29 janv—jusq. 11 fév. L. BERNARD. Secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1867.

A une élection qui a eu lieu LUNDI, 4 courant, les actionnaires suivants ont été élus Directeurs: E. F. LAVILLEBEUVRE, A. FOSTER ELLIOTT, ALF. MOULTON, CHS LAFITTE, SAML BELL, L. LEVY, N. BILLAUDON, Jr, AUG. BOHN, H. GALLY. Et, au cours d'une réunion des Directeurs, M. E. F. LAVILLEBEUVRE a été élu Président à l'unanimité. Il a été résolu que la Banque reprendrait ses opérations LUNDI prochain, 4 février. 29 janv—10f GEO. A. FREREY, Caissier.

Loge à vendre.

A CÉDER immédiatement, pour les représentations du mardi et du jeudi, pendant le reste de la saison, une excellente loge grillée de première du théâtre de l'Opéra. Pour les conditions, s'adresser au bureau de L'ABEILLE. 20 jan—10f PP

Avis de Société.

J'AI associé à mes affaires mon fils Emile Carrière, sous la raison sociale de A. CARRIÈRE & Co. A. CARRIÈRE. Nlle-Orléans, 28 janvier 1867. No 15, rue Bienville. 27 jan—1m

EN débarquement du navire Aman, de Hâvre, 50 paniers Champagne Hubert père et fils, 50 do 1[illegible] do. A vendre par A. CARRIÈRE & Co, 27 janv—15f 15, rue Bienville.

EN débarquement des navires Happy et Francois, de Bordeaux: 50 barriques vin rouge pour famille, 50 do vin blanc, 50 quarts pipes eau-de-vie Martignac et Bisquets, 50 demi pipes de do brandy vieux 1825, 30 quarts pipes do. A vendre par A. CARRIÈRE & Co, 27 janv—15f 15, rue Bienville.

AGENCE.

LE soussigné vient d'être nommé seul dépositaire des vins de la marque Ch. Chiapella pour l'importation de C. Chiapella, La Mission (Ht Brion) vin sont approuvés des amateurs connaisseurs. 12 janv—1m J. J. FOUCHER, 164 rue Royale.

Whiskey d'Irlande.

10 PIPES "IRISH WHISKEY," en magasin et en douane, à vendre par quantités à la convenance des acheteurs, par DUMONTEIL & VILLERÉ, 11 janv—1m 151, rue Commune.

Avis de société.

M. F. R. JUSTUS ayant été admis comme associé, à partir du 1er courant, la raison sociale sera PEPIN, TURCOTTE & JUSTUS. Nlle-Orléans, 10 janvier 1867. PEPIN & TURCOTTE. 10 janv—1m

J. SCHWABACHER,

IMPORTATEUR d'étoffes, de Plumes, Dentelles, Broderies, Gérants tissus et tous genres. 23......rue Gravier......23, NOUVELLE-ORLÉANS.

M. A. THIELE, ci-devant de la maison G. B. Graham & Co, annonce à ses amis qu'il le trouveront à ce magasin. 29 janv—1 m J. SCHWABACHER.

Avis aux Facteurs et Marchands-Commissionnaires.

PRIX COURANT des Produits et Provisions, publié le Samedi matin.

CE Prix Courant, publié en français, est spécialement destiné aux facteurs ayant des clientèle dans les paroisses créoles de la Louisiane. Il donne le cours de tous les produits (coton, sucre, mélasse, tabac, laine, peaux, mousse, suif, cuirs, etc.) avec tous les prix de la provision et les fluctuations du marché monétaire. PRIX: $6 [illegible] la douzaine, $4 par abonnement, $8 pr la, et $4 le cent, plus le nom et adresse des facteurs qui souscrivent. Ordres laissés au No 46, rue Conti, etc. Passage de la Bourse: No 2 rue Carondelet. 20 jan—15f PP

Genièvre de Hollande.

REÇU par le navire suédois "[illegible]" du Hâvre—15 demi-pipes véritable Genièvre de Hollande en fût. A vendre par J. B. PREAU, 19 janv—6f 26, rue Douane.

Moutarde. Moutarde.

REÇU par navire "Happy", de Bordeaux—40 caisses Moutarde, qualité supérieure. A vendre par J. B. PREAU, 20 janv—6f 26, rue Douane.

CHAMPAGNE
Carte Blanche
de Bouché Fils & Co. de Mareuil sur Ay

PAUL ADOUE & Co., seuls Agents, 29 rue Toulouse, NOUVELLE-ORLÉANS. 10 janv—3m

PAUL ADOUE & CO.,
NEGOCIANTS - COMMISSIONNAIRES,
29 Rue Toulouse.

IMPORTATION DIRECTE de VINS, EAUX DE VIE, LIQUEURS, &c. Seuls agents pour la vente des célèbres vins de Champagne, de la maison Bouché Fils & Co., de Mareuil-sur-Ay. 10 janv—1m

Mme ALLUARD,
Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans, à peut être consultée [illegible] de la Providence pour les maladies qui ont recours à ses soins [illegible] pour les [illegible] Mme ALLUARD, [illegible] dyssenterie, les maladies de matrice, la constipation, [illegible]. Consultations, rue Ursulines, entre Dauphine et Bourgogne. 1m